

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7283875201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7283875201>

Cette annonce a été mise en ligne le **5 mars 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



L'Office du Mail – Notaire à Angers

Nicolas MELON – Claire GELABERT

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas MELON , Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Nicolas MELON, Notaire à Angers», titulaire d'un office notarial dont le siège social est à ANGERS (Maine et Loire), 1 rue Desjardins , le 25 février 2022, enregistré à ANGERS, le 1er mars 2022, 4904P01 2022 N 00498, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée LEOMAG, Société par actions simplifiée au capital de 37000 €, dont le siège est à VERRIERES-EN-ANJOU (49480), 1 Chemin du Clos Doré SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU, identifiée au SIREN sous le numéro 480066208 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

A :

La Société dénommée MERCERINE ANG, Société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00 €, dont le siège est à VERRIERES-EN-ANJOU (49480), 1 chemin du Clos Doré Saint-Sylvain d'Anjou, identifiée au SIREN sous le numéro 908 172 463 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Désignation du fonds : fonds de commerce de achat et de

vente en gros et en détail de tous produits pour l'équipement de la maison et de toutes activités connexes sis à VERRIERES EN ANJOU (49480) - Saint Sylvain d'Anjou - 1 chemin du Clos Doré, lui appartenant, connu sous le nom commercial TISSUS DE LA MINE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de ANGERS, sous le numéro 480066208.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR),
- au matériel pour CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

